

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°01 au marché relatif à la réalisation de travaux de réfection et de mise en accessibilité PMR de la cour Foran</b>	Thème : <b>Commande Publique</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-062</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation applicable à la commande publique ;

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée dans le cadre de la réalisation de travaux de réfection et de mise en accessibilité PMR de la cour Foran;

Considérant qu'à l'issue de la consultation des entreprises, le marché n°19/001 a été notifié le 27 février 2019 à l'entreprise AREV Environnement pour un montant de 23.109,50 € H.T. (décision 2019-027 du 25 février 2019)

Considérant que lors de la réalisation des travaux, la structure de chaussée s'est révélée être quasiment nulle et qu'il est donc nécessaire d'effectuer des travaux de terrassement, de poser un géotextile et de réaliser un empierrement calcaire supplémentaire ;

Considérant la nécessité d'approuver l'avenant n°1 prenant en compte les travaux supplémentaires cités ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**:

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour la réfection et la mise en accessibilité PMR de la cour Foran, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>0410</u> -- <u>2019_062</u> ----- --DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

AR PREFECTURE

017-211704523-20190410-D2019\_062-DE  
Reçu le 11/04/2019

COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS

## AVENANT N° 01

Marché n° 19/001

### TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA COUR FORAN

Entre les soussignés

La commune de La Tremblade – Ronce-les-bains  
23, rue de la Seudre  
17390 LA TREMBLADE

Représentée par son maire,

et

AREV Environnement  
ZAC des Brégaudières  
17390 LA TREMBLADE

Il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1ER - OBJET DE L'AVENANT

Cet avenant n°01 a pour objet la suppression de prestations prévues initialement au marché et la prise en compte de travaux supplémentaires effectués par nécessité pendant l'exécution du marché.

En effet, l'épaisseur de la structure est quasiment nulle. Il est donc nécessaire d'effectuer des travaux de terrassement, de poser un géotextile et de réaliser un empierrement calcaire supplémentaire.

#### ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTEES AU MARCHE

Les modifications à apporter sont les suivantes :

Prestations	Répercussion sur le montant HT du marché
Prestations en moins-value :	
- Apport de GNT dioritique 0/31,5 ép.0.10 moyen 80 T	- 1 600,00 €
- Abattage d'arbre, dessouchage, évacuation 2 U	- 360,00 €
Prestations en plus-value :	
- Terrassement sur ép 0.20, chargement et évacuation des matériaux en décharge 420 m <sup>2</sup>	+ 2 142,00 €
- Fourniture et pose d'un géotextile de classe 4 420 m <sup>2</sup>	+ 420,00 €
- Empierrement calcaire 0.40 ép.0,20 réglage et compactage 160 T	+ 2 720,00 €

Ces modifications entraînent une plus-value de 3 322,00 € H.T. sur le montant du marché de base ce qui représente une augmentation de + 14,37 % du montant du marché.

AR PREFECTURE

017-211704523-20190410-D2019\_062-DE  
Regu le 11/04/2019

**ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE**

Montant du marché de base :	23 109,50 € HT
Montant de l'avenant n°01 :	3 322,00 € HT
Nouveau montant du marché :	26 431,50 € HT

**ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

LE(S) CONTRACTANT(S)  
(cachet et signature)



  
BP 50370 BREUILLET  
17203 ROYAN Cedex  
Tél. 05.46.23.39.89  
Fax : 05.46.23.21.46  
SIRET Marennes 448 149 674 00013

Fait à La Tremblade, le  
Le pouvoir adjudicateur

Le Maire,  
Laurence OSTA AMIGO

NOTIFICATION LE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 25

Intitulé: <b>Acquisition de la propriété appartenant à Madame Françoise PERE et cadastrée section AE numéro 245 – Rue de la Providence – Autorisation de signature pour tout document afférent à l'acquisition</b>	Thème : <b>Urbanisme / Foncier</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-063</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Considérant que la parcelle cadastrée section AE 245 constitue une partie de l'accotement de la Rue de la Providence ;

Considérant que ladite parcelle d'une superficie de 37 m<sup>2</sup> doit être incorporée dans le domaine public pour régulariser cette situation.

Considérant que la commune de La Tremblade a proposé à Madame PERE, propriétaire de ladite parcelle, de l'incorporer dans la voirie communale.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Considérant que Madame PERE a accepté, via son notaire Maître Eric BABUCHON, de céder la parcelle AE 245 au prix net vendeur de 21 € le m<sup>2</sup> ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, décide :

- D'acquérir la parcelle AE 245 appartenant à Madame PERE Françoise et d'une superficie de 37 m<sup>2</sup> au prix net vendeur de 21 € le m<sup>2</sup>,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant cette acquisition.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>04/10/2019</u> - <u>063</u> ----- <u>2E</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DCS, Frédéric VANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

Département : **AR PREFECTURE**

CHARENTE-MARITIME  
017-211704523-20190410-D2019\_063-DE

Commune : **Le 11/04/2019**

LA TREMBLADE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre  
26 ave De Fétilly Réception sur RDV  
17020  
17020 La Rochelle cedex 1  
tél. 05 46 30 68 04 -fax  
plgc.170-la-rochelle@dqfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

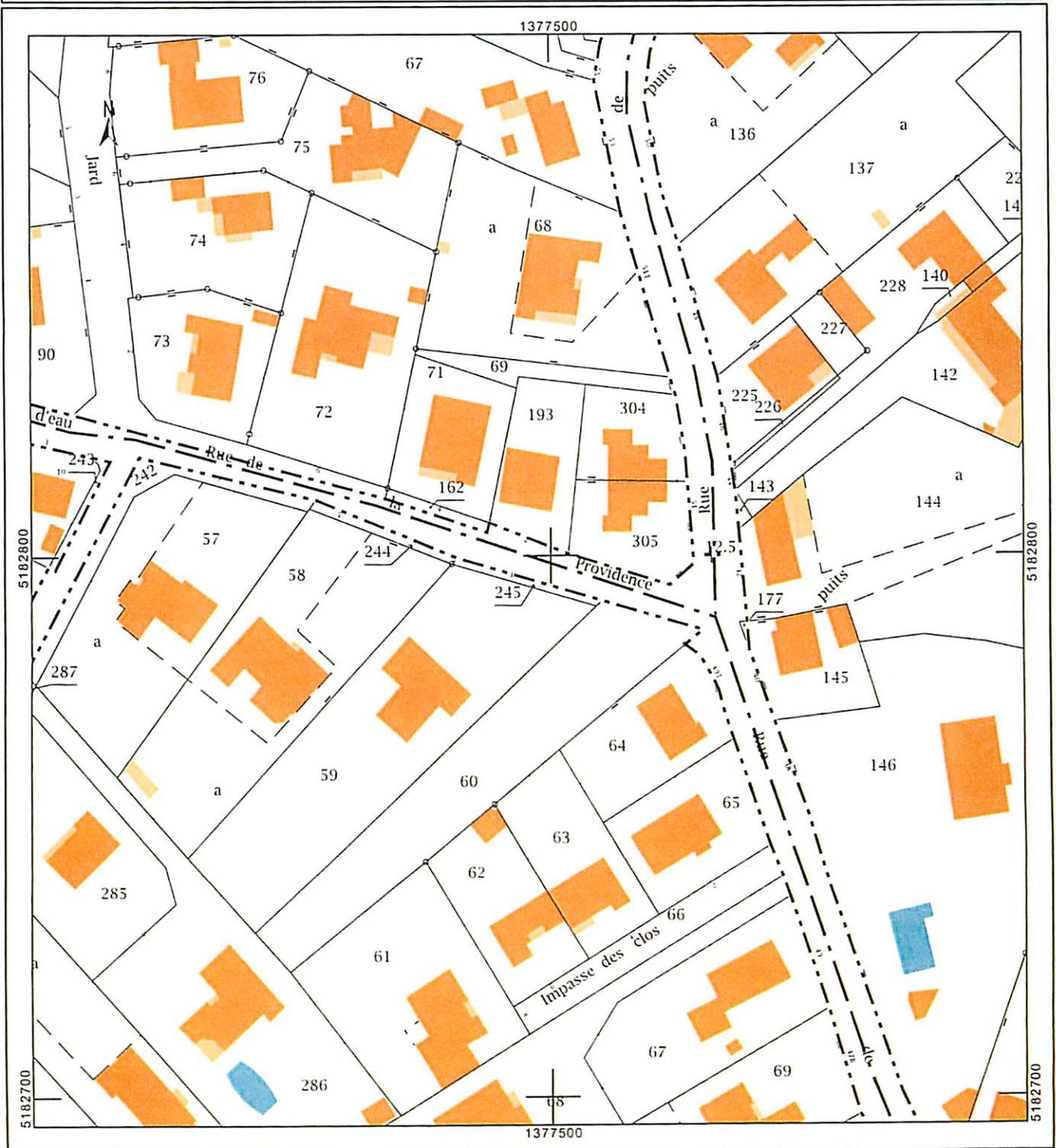
cadastre.gouv.fr

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/03/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Acquisition de la propriété appartenant à Madame Marie-Christine LAINE épouse MENANT-LE NY et cadastrée section AI numéro 273 – Rue des Sapins Verts – Autorisation de signature pour tout document afférent à l'acquisition</b>	Thème : <b>Urbanisme / Foncier</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-064</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L112-1 du code de la voirie routière relatif au plan d'alignement individuel,

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

Considérant le plan d'alignement de la Rue des Sapins Verts approuvé le 28 janvier 2009 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section AI numéro 273 d'une superficie totale de 66 m<sup>2</sup> et appartenant à Madame Marie-Christine MENANT-LE NY est concernée par le plan d'alignement susvisé ;

Considérant la mise à l'alignement à opérer ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**  
ANNÉE 2019 FEUILLET N°

Considérant que Madame MENANT-LE NY a accepté de céder à la commune ladite parcelle au prix net vendeur de 21 € le m<sup>2</sup> ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, décide :

- D'acquérir la parcelle AI 273 appartenant à Madame Marie-Christine MENANT-LE NY et d'une superficie de 66 m<sup>2</sup> au prix net vendeur de 21 € le m<sup>2</sup>,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant cette acquisition.

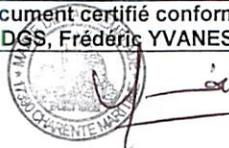
Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>04/10/2019</u> <u>064</u> ----- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

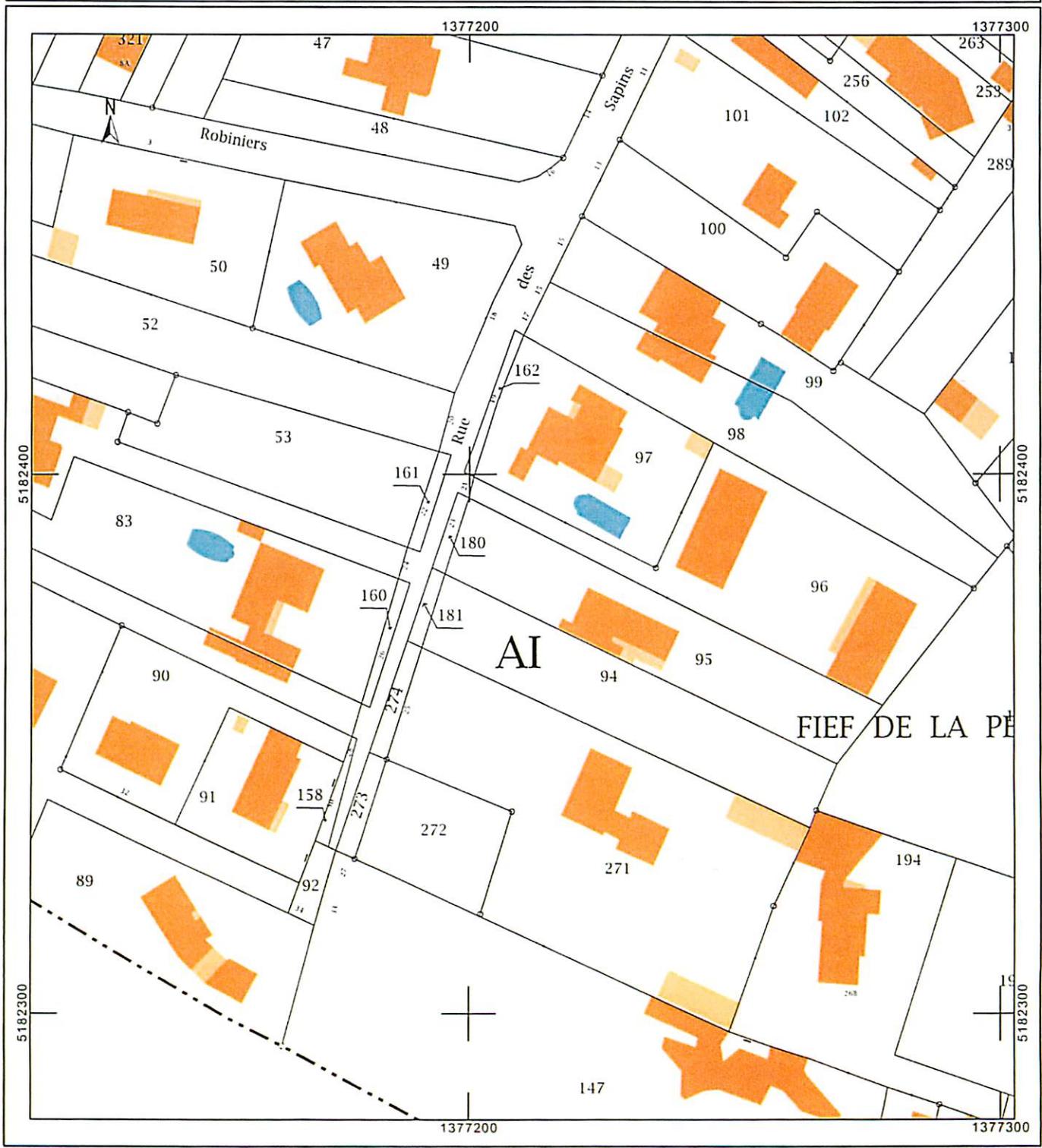
Département : **AR PREFECTURE** DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
CHARENTES MARITIME  
017-211704523-20190410-D2019\_064-DE  
Recu le 11/04/2019  
Commune : LA TREMBLADE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre  
26 ave De Fétilly Réception sur RDV  
17020  
17020 La Rochelle cedex 1  
tél. 05 46 30 68 04 -fax  
ptgc.170.la-rochelle@dafip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01  
  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000  
  
Date d'édition : 28/03/2019  
(fuseau horaire de Paris)  
  
Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Cession de la parcelle cadastrée section AA numéro 144 à Monsieur CHAINIER Patrick - Autorisation de signature pour tout document afférent à la cession</b>	Thème : <b>Urbanisme / Foncier</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-065</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Considérant la procédure d'appréhension des biens vacants et sans maître engagée par la commune et qui s'est achevée le 24 septembre 2018 par un arrêté d'incorporation au domaine communal de plusieurs parcelles dont la parcelle cadastrée AA 144 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section AA numéro 144, propriété de la commune de La Tremblade, est contigüe à la parcelle cadastrée section AA numéro 145, propriété en cours d'acquisition par Monsieur CHAINIER Patrick qui s'est porté acquéreur de cette parcelle ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**  
ANNÉE 2019 FEUILLET N°

Considérant que la commune de La Tremblade ne souhaite pas conserver dans son patrimoine ladite parcelle et a proposé à Monsieur CHAINIER Patrick de la lui céder au prix de 5.000 € net vendeur ;

Considérant que le projet de cession s'inscrit dans le cadre de la gestion du patrimoine communal et qu'à ce titre il n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée ;

Considérant que Monsieur CHAINIER Patrick a accepté ce prix par courrier du 23 mars 2019.

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, décide :

- De céder à Monsieur CHAINIER Patrick la parcelle cadastrée section AA numéro 144 au prix de 5 000 € net vendeur.

- d'autoriser madame le maire à signer tous les documents afférents à la cession.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>04/10</u> -- <u>2019</u> -- <u>065</u> ----- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS <u>Frédéric YVANES</u>	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

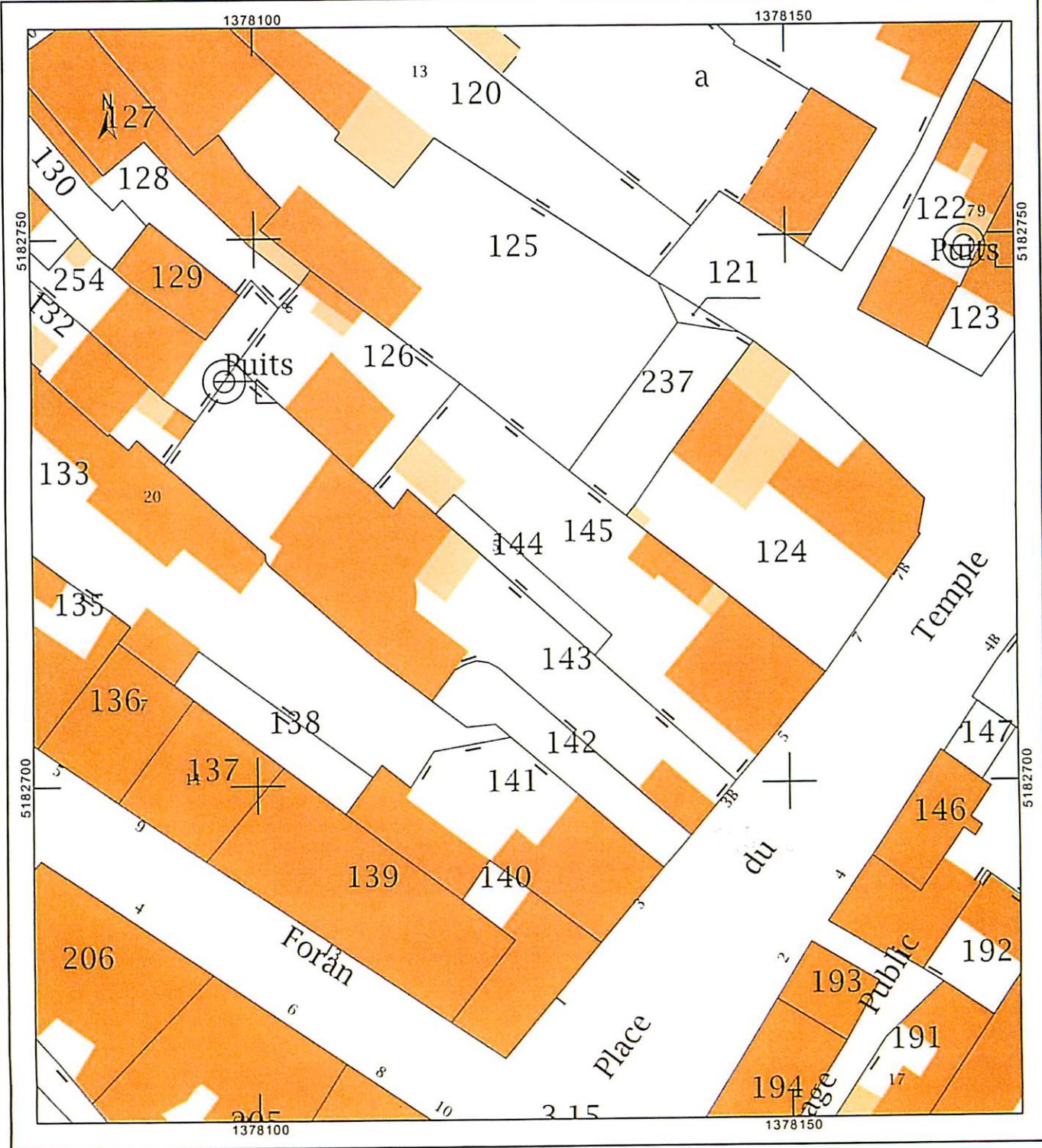
Département : **AR PREFECTURE** DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**CHARENTE MARITIME**  
 017-211704523-20190410-D2019\_065-DE  
 Commune : 11/04/2019  
 LA TREMBLADE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
 Pôle Topographique et de Gestion Cadastre  
 26 ave De Fétilly Réception sur RDV  
 17020  
 17020 La Rochelle cedex 1  
 tél. 05 46 30 68 04 -fax  
 plgc.170.la-rochelle@dafip.finances.gouv.fr

Section : AA  
 Feuille : 000 AA 01  
 Échelle d'origine : 1/500  
 Échelle d'édition : 1/500  
 Date d'édition : 25/03/2019  
 (fuseau horaire de Paris)  
 Coordonnées en projection : RGF93CC46  
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
 cadastre.gouv.fr



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Cession de la parcelle cadastrée section AO numéro 143 à Monsieur RODRIGUEZ-RUELLE Patrice et Madame FOURNIER Charline - Autorisation de signature pour tout document afférent à la cession</b>	Thème : <b>Urbanisme / Foncier</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-066</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Considérant la procédure d'appréhension des biens vacants et sans maître engagée par la commune et qui s'est achevée le 24 septembre 2018 par un arrêté d'incorporation au domaine communal de plusieurs parcelles dont la parcelle cadastrée AO 143 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section AO numéro 143 est contiguë à la propriété de Monsieur RODRIGUEZ-RUELLE Patrice et Madame FOURNIER Charline qui se sont portés acquéreurs de cette parcelle ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Considérant que la commune de La Tremblade ne souhaite pas conserver dans son patrimoine ladite parcelle et a proposé à Monsieur RODRIGUEZ-RUELLE Patrice et Madame FOURNIER Charline de la leur céder au prix de 3.000 € net vendeur ;

Considérant que le projet de cession s'inscrit dans le cadre de la gestion du patrimoine communal et qu'à ce titre il n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée ;

Considérant que Monsieur RODRIGUEZ-RUELLE Patrice et Madame FOURNIER Charline ont accepté ce prix par courrier du 10 mars 2019 ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, décide :

- De céder à Monsieur RODRIGUEZ-RUELLE Patrice et Madame FOURNIER Charline la parcelle cadastrée section AO numéro 143 au prix de 3 000 € net vendeur.

- d'autoriser madame le maire à signer tous les documents afférents à la cession.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>04/10/2019</u> <u>066</u> ----- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

Département : **AR PREFECTURE** DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CHARENTE-MARITIME

017-211704523-20190410-D2019\_066-DE

Recu le 11/04/2019

Commune : LA ROCHELLE

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale  
26 ave De Fétilly Réception sur RDV  
17020  
17020 La Rochelle cedex 1  
tél. 05 46 30 68 04 -fax  
ptgc.170.la-rochelle@dqfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

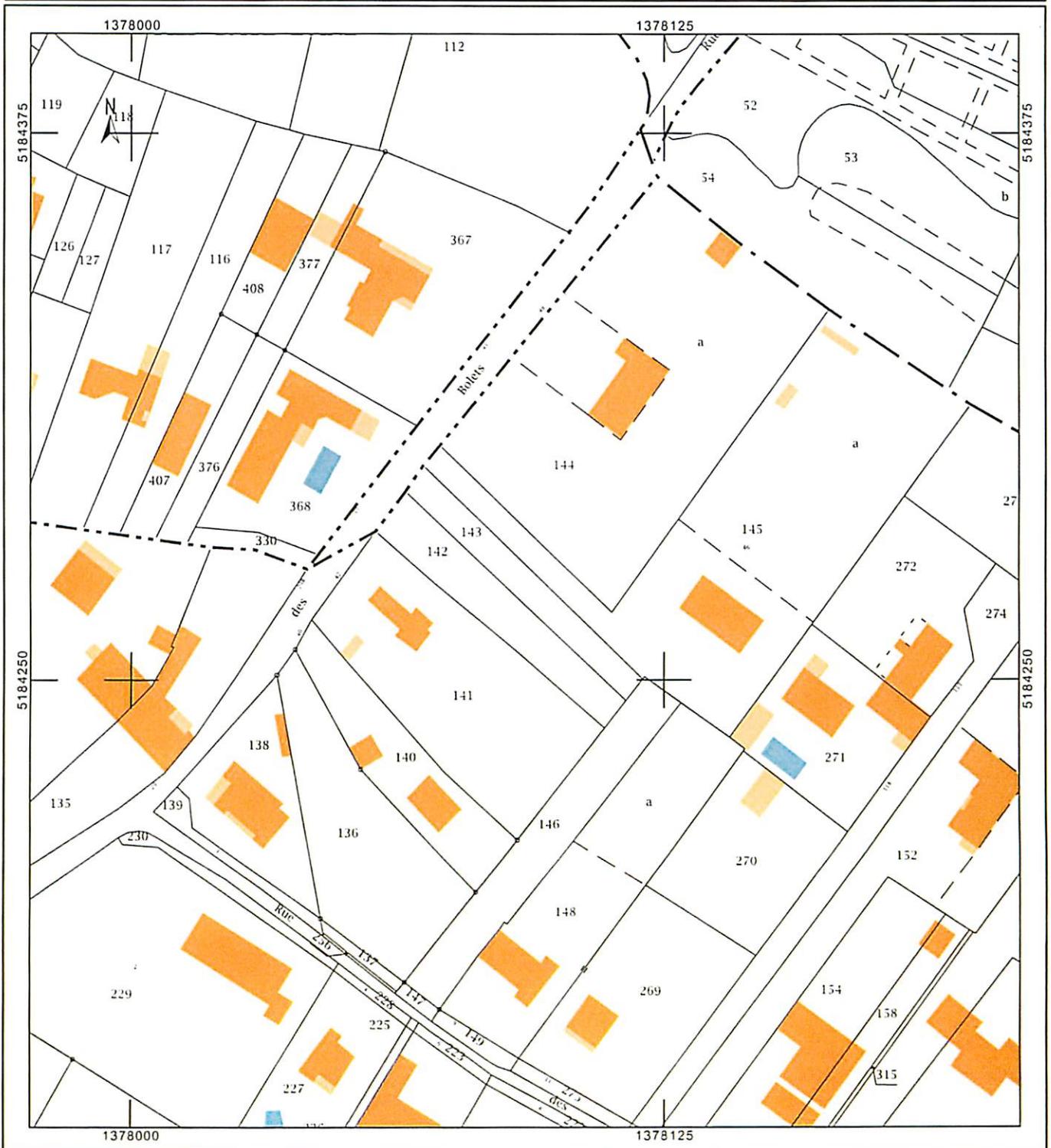
cadastre.gouv.fr

Section : AO  
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 22/03/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE**  
**DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**  
**ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 25

Intitulé: <b>Cession gratuite de la parcelle appartenant aux Epoux GAUTHEY et cadastrée section AR numéro 459 au profit de la commune – Impasse Pierre Loti – Autorisation de signature afférent à la cession</b>	Thème : <b>Urbanisme / Foncier</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-067</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, portant sur le pouvoir de délibérer des conseils municipaux ;

Vu l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, portant sur les dons faits aux collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1121-4 du code général de la propriété des personnes publiques, portant sur la cession gratuite de biens ;

Considérant que les Epoux GAUTHEY sont propriétaires des parcelles cadastrées section AR numéros 457 et 459 donnant sur l'Impasse Pierre Loti ;

Considérant que l'impasse Pierre Loti ne disposant pas d'une largeur suffisante pour permettre à la propriété riveraine d'être constructible, il a été convenu avec les propriétaires riverains d'élargir cette impasse, d'où la création d'une parcelle spécifique numéroté AR 459 constituant l'alignement nécessaire à réaliser ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Considérant que, pour des raisons techniques d'extension de réseau, la parcelle AR 459 doit être incorporée dans le domaine public communal afin d'éviter la constitution de servitude de canalisation ;

Considérant que préalablement à la réalisation de travaux de voirie, il est nécessaire d'incorporer ladite parcelle dans le domaine public communal ;

Considérant que les Epoux GAUTHEY ont accepté de céder à titre gratuit la parcelle cadastrée section AR numéro 459 par courrier du 21 mars 2019 ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, décide :

- d'incorporer dans le domaine public communal la parcelle AR 459 cédée à titre gratuit par les Epoux GAUTHEY,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant cette acquisition.

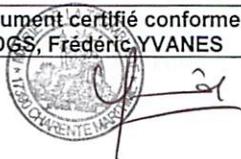
Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANS MIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>04/10</u> -- <u>2019</u> - <u>000</u> ----- -- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04</u> / 2019	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

Département : **AR PREFECTURE**  
CHARENTE MARITIME  
017-211704523-20190410-D2019\_067-DE  
Commune : 11/04/2019  
LA TREMBLADE

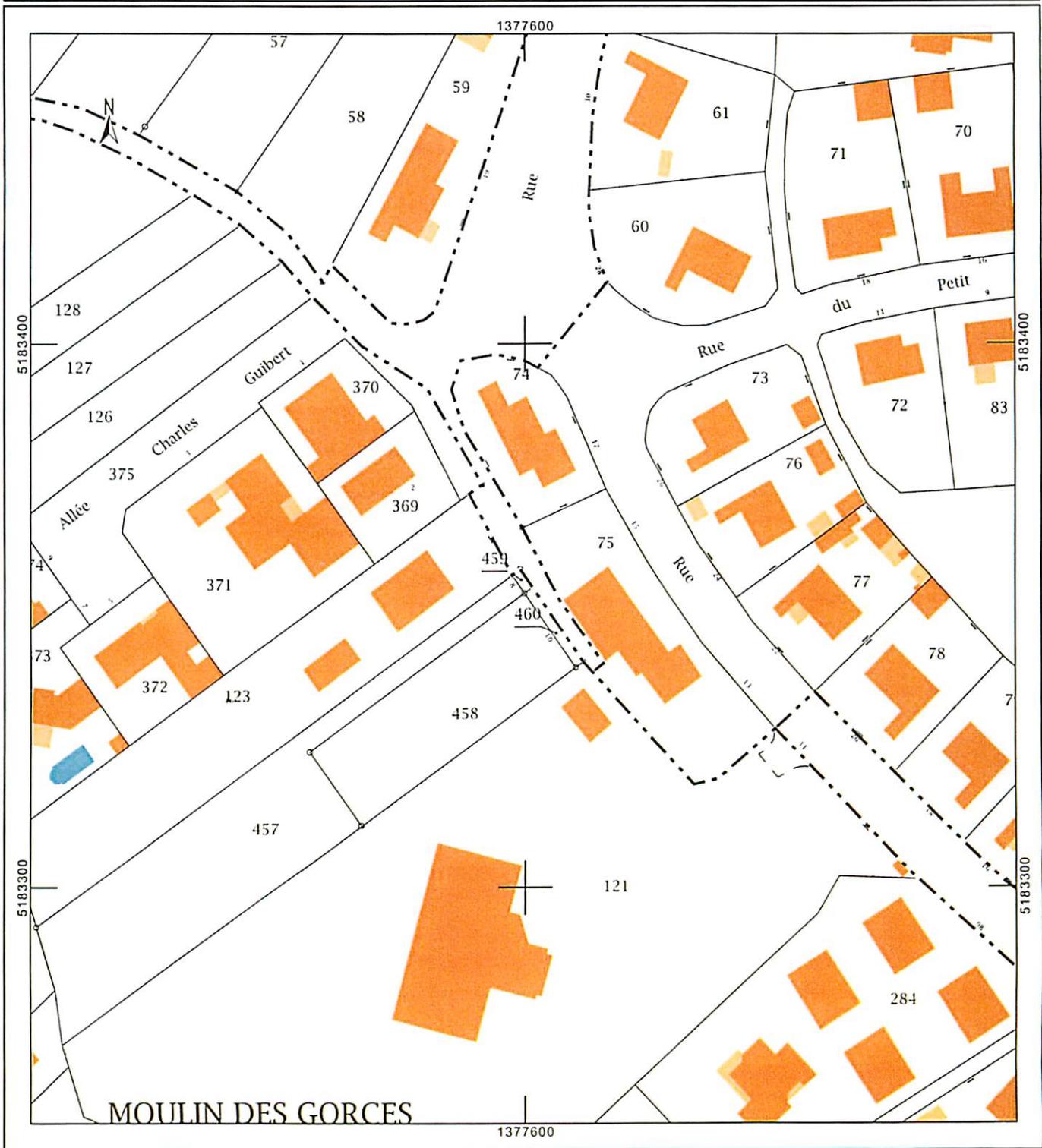
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre  
26 ave De Fâtilly Réception sur RDV  
17020  
17020 La Rochelle cedex 1  
tél. 05 46 30 68 04 -fax  
plgc.170.la-rochelle@dafip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr

Section : AR  
Feuille : 000 AR 01  
  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000  
  
Date d'édition : 02/04/2019  
(fuseau horaire de Paris)  
  
Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Vote du Budget principal et de ses annexes – Exercice 2019</b>	Thème : <b>Finances Publiques</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-068</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON François, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en Conseil Municipal le 27 mars 2019 ;

Considérant les débats qui se sont tenus lors de la commission 'Travaux' et 'Finances' le 28 mars 2019 ;

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le budget principal et ses annexes pour l'exercice 2019 :

**Budget principal de la commune**

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à **8.474.795 euros**, et en section investissement à **3.533.085 euros** (y compris les restes à réaliser).

**Budgets annexes**

**Budget annexe 'Lotissement de la Sibonnerie »**

Le budget du Lotissement de la Sibonnerie s'équilibre en section d'exploitation en dépenses et en recettes à **258.999 euros**, et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **197.466,94 euros** (y compris les restes à réaliser).

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**  
ANNÉE 2019 FEUILLET N°

**Budget annexe 'plate-forme ostréicole'**

Le budget de la plate-forme ostréicole s'équilibre en section d'exploitation en dépenses et en recettes à **258.028** euros, et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **94.192** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'zone de mouillage'**

Le budget de la zone de mouillage qui s'équilibre en section d'exploitation à **28.545** euros, et en section d'investissement à **21.657** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'boutique phare de la Coubre'**

Le budget de la Boutique du Phare de la Coubre qui s'équilibre en section d'exploitation à **327.335** euros, et en section d'investissement à **94.072** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'centre nautique Charline Picon'**

Le budget du Centre Nautique Charline Picon qui s'équilibre en section d'exploitation à **209.708** euros, et en section d'investissement à **60.835** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'Régie des Energies Renouvelables »**

Le budget Régie des Energies Renouvelables qui s'équilibre en section d'exploitation à **20.000** euros, et en section d'investissement à **20.000** euros

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 20 voix Pour, 1 voix Contre (ACCLÉMENT Bruno), 4 Abstentions (TAVERNIER Yves, KURNIK Maryse, BRIANT Nathalie, CHARLES Claude)**, décide d'adopter le budget principal de la commune et les budgets annexes comme indiqués ci-dessus.

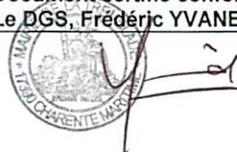
Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 - 211704523 -- 2019 <u>04/10/2019-068</u> ----- --DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>15/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

AR PREFECTURE

017-211704523-20190410-BP2019-BF  
Reçu le 15/04/2019



LA TREMBLADE  
RONCE LES BAINS

## Présentation brève et synthétique du budget 2019

## Préambule

AR PREFECTURE

017 211704527 20190410-BP2019-BF

Reçu le 15/04/2019

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

## Eléments de contexte

Le budget de la commune de La Tremblade se structure de la façon suivante :

- Un budget principal pour les activités générales de la commune
- Des budgets annexes pour les activités spécifiques :
  - Budget « zone de mouillage »
  - Budget « plateforme ostréicole »
  - Budget « Phare de la Coubre »
  - Budget « Centre nautique Charline Picon »
  - Budget « Lotissement communal de la Sibonnerie »
  - Budget « énergie renouvelables »

La commune de La Tremblade comptait **4.554** habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (source INSEE).

La commune est particulièrement impactée par son attractivité touristique. D'un point de vue démographique La Tremblade est assimilée à une commune de 10.000 à 20.000 habitants. Cet élément est à prendre en compte dans l'analyse des comptes communaux.

## Budget principal

Le projet de budget 2019 a été élaboré sur la base des informations et valeurs évoquées lors du Débat d'Orientation Budgétaire (conseil municipal du 27 mars 2019) et de la réunion des commissions finances et travaux le 28 mars 2019.

Un nouveau budget annexe est créé de façon à inscrire les crédits concernant les opérations liées aux énergies renouvelables.

Dans un premier temps ce budget sera élaboré pour y inscrire les dépenses et recettes relatives à l'exploitation de la chaudière bois collective et en cours d'année le budget sera complété par l'opération de production d'énergie photovoltaïque qui est en cours d'étude.

Les lignes directrices du budget 2019 sont les suivantes :

- Maintenir le niveau et la qualité des services rendus au public ;
- Poursuivre l'effort d'investissement ;
- Anticiper la fin de la convention « maîtrise foncière des emprises nécessaires à l'extension du port chenal » liant la commune à l'E.P.F. en achetant à ce dernier deux biens acquis dans le cadre de la convention.



L'augmentation de 5,08% trouve son origine dans la nécessité de créer des emplois contractuels pour assurer la continuité des services lors d'absences pour arrêt maladie plus nombreux que les années précédentes. De nouvelles actions comme l'organisation du 47<sup>ème</sup> salon ostréicole génèrent également des dépenses nouvelles (et recettes nouvelles). L'augmentation de l'activité des budgets annexes impacte également le budget principal du fait des transferts de charge. On notera que la charge correspondante aux emplois titulaires est en baisse.

### **Chapitre 014 (atténuation de produits)**

Le chapitre est en augmentation de 3,57% ce qui correspond à l'augmentation de la pénalité liée au manque de logements locatifs sociaux.

### **Chapitre 65 : (autres charges de gestion courante)**

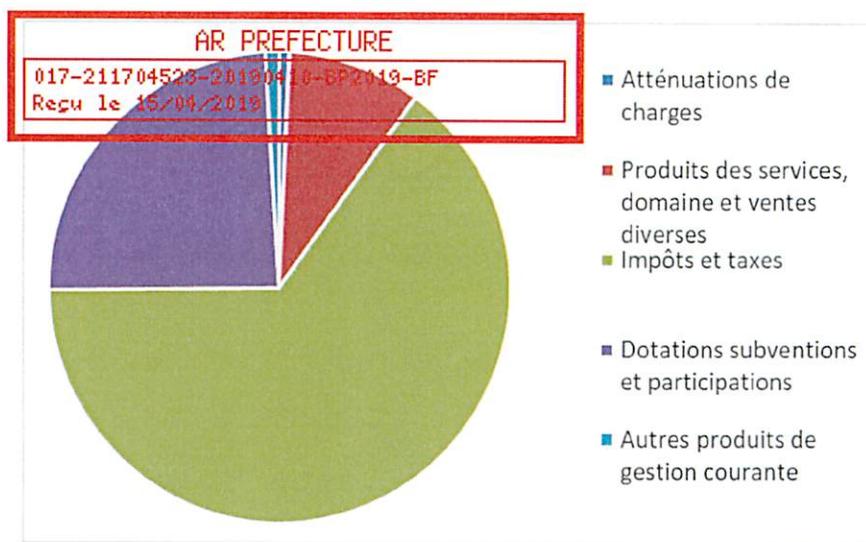
Dans une logique d'économie les crédits budgétaires ont été réduits (participation aux structures extérieures, subventions).

### **Chapitre 66 : Intérêts de la dette :**

Les frais financiers diminuent en raison d'une baisse de l'encours de dette et d'une tendance au maintien des taux d'intérêt à un niveau bas.

### **Les recettes de fonctionnement**

<b>Recettes</b>		2018		2019		Evolution
		Crédits ouverts		Prévision		
013	Atténuations de charges		38 891 €	47 799,52 €		22,91%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		582 200 €	649 875,00 €		11,62%
73	Impôts et taxes		4 350 223 €	4 520 852,00 €		3,92%
74	Dotations subventions et participations		1 603 428 €	1 688 065,00 €		5,28%
75	Autres produits de gestion courante		96 590 €	68 580,00 €		-29,00%
<b>Recettes de gestion des services</b>		<b>a</b>	<b>6 671 332 €</b>	<b>6 975 171,52 €</b>		<b>4,55%</b>
76	Produits financiers	<b>b</b>	- €	- €		---
77	Produits exceptionnels		5 000 €	- €		---
<b>Recettes réelles</b>		<b>a+b</b>	<b>6 676 332 €</b>	<b>6 975 171,52 €</b>		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		59 002 €	57 581,00 €		
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>c</b>	<b>59 002 €</b>	<b>57 581,00 €</b>		
<b>Total des recettes de l'exercice</b>		<b>a+b+c</b>	<b>6 735 334 €</b>	<b>7 032 752,52 €</b>		
002	Résultat reporté		1 146 108 €	1 442 042,48 €		
<b>Total général des recettes</b>			<b>7 881 442 €</b>	<b>8 474 795,00 €</b>		



### **Chapitre 013 (atténuation de charges)**

Il s'agit de la prévision relative aux indemnités journalières perçues au titre des arrêts maladie.

### **Chapitre 70 (produits des services, domaine et ventes diverses)**

Ce chapitre regroupe les recettes de stationnement, des tennis municipaux, du restaurant scolaire...

### **Chapitre 73 (Impôts et taxes)**

Le produit fiscal est en augmentation en raison de l'accroissement des bases d'imposition (valorisation des bases par l'Etat et en volume soit 3,92%). Le produit fiscal sera donc en augmentation même si les taux 2019 restent identiques à 2018. Il est à noté également une hausse des droits de place, du prélèvement sur les produits des jeux du casino et de la taxe additionnelle des droits de mutation.

### **Chapitre 74 (Dotations subventions et participations)**

Ce chapitre regroupe la dotation de l'Etat dont la D.G.F. est la principale composante.

### **Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)**

Les prévisions 2019 sont en baisse par rapport à 2018 le loyer pour occupation de la gendarmerie n'étant plus perçu à compter du 15 avril 2019.

## Effectifs de la commune et charges de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les effectifs des services municipaux se répartissaient de la façon suivante :

### Budget principal :

- 79 agents titulaires et stagiaires.
- 3 agents en C.D.I.
- 9 agents non titulaire
- 2 agents vacataires
- 1 apprenti
- 1 agent en P.E.C. (Parcours emploi compétence)

### Budget annexe 'Plateforme ostréicole' :

- 1 agent titulaire

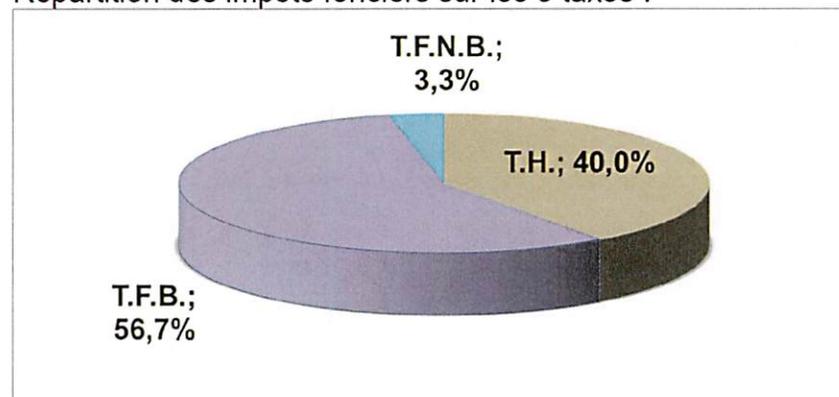
## Fiscalité

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2019 ont été revalorisées, par l'Etat, de 2,2%. En tenant compte de la variation en volume les bases augmenteront de 3,92%

Le budget primitif 2019 est construit sur le principe du maintien des taux de l'année 2018.

	Bases prévisionnelles notifiées	Taux et produits	
		Taux 2018	Produit
Taxe 'habitation'	12 324 000 €	12,21	1 504 760 €
Taxe 'foncier bâti'	8 621 000 €	24,72	2 131 111 €
Taxe 'foncier non bâti'	144 100 €	85,83	123 681 €
			<b>3 759 552 €</b>
Valeur 'point de fiscalité'			<b>37 596 €</b>

Répartition des impôts fonciers sur les 3 taxes :



# Endettement de la commune

AR. PEEFFETURE  
117 211704533 20190410 ep2119 ef  
Reçu le 15/04/2019

Capital d'emprunt restant dû au 1er janvier 2019	4.738.782 €
Capital restant (prévisionnel) dû au 31 décembre 2019	4.318.000 €

La capacité de désendettement est appréciée par l'intermédiaire du ratio de désendettement.

Celui-ci détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Pour mémoire elle s'établissait à 5,2 ans en 2018. Compte tenu de la baisse d'encours de dette en 2019, cette durée s'améliorera au terme de l'exercice 2019.

## Principaux ratios financiers

Dépenses réelles de fonctionnement / population	1.309 €/hab.
Produit des impositions directes / population	779 €/hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population	1.524 €/hab.
Dépenses d'équipement brut / population	318 €/hab.
Encours de la dette / population	1.007 €/hab.
Dotation globale de fonctionnement / population	317 €/hab.
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,61 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	99,20 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20,88 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	63,1 %

*Il s'agit des valeurs calculées sur l'exercice 2018*

## Crédits d'investissement du budget principal.

Le projet de section d'investissement est élaboré avec les recettes propres que sont :

- L'affectation du résultat de l'exercice de l'année passée,
- L'amortissement et le virement de la section de fonctionnement,
- Le F.C.T.V.A.
- La Taxe d'aménagement.

Des subventions ont été recherchées pour les principaux projets auprès des différents partenaires : Etat et Département. Les montants prévisionnels ont été inscrits au B.P. Les demandes sont faites ou en cours.

Il est également prévu de recourir à l'emprunt dans le cadre d'un prêt à moyen terme à hauteur de **130.000€**.

Compte tenu du remboursement en capital qui sera opéré au cours de l'année 2019 (**550.000 €**), l'encours de dette de la commune sera diminué de **420.000€**.

## Les différentes opérations d'investissement

017-211704523-20190410-BP2019-BF

Reçu le 15/04/2019 Intitulé	Op.°	Dépenses			Recettes		
		Restes à réaliser	B.P.	Total	Restes à réaliser	B.P.	Total
Dépenses sans opération	--	- €	993 920 €	993 920 €	- €	3 299 585 €	3 299 585 €
Voirie	145	356 475 €	377 675 €	734 150 €	- €	25 000 €	25 000 €
Réseaux	146	182 900 €	161 500 €	344 400 €	- €	- €	- €
Bâtiments	232	55 115 €	105 900 €	161 015 €	- €	- €	- €
Sports-Loisirs	239	222 600 €	306 700 €	529 300 €	33 000 €	175 500 €	208 500 €
Urbanisme	253	31 000 €	565 000 €	596 000 €	- €	- €	- €
Mairie	264	17 600 €	25 900 €	43 500 €	- €	- €	- €
Base Nautique	273	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Ecoles	282	- €	7 500 €	7 500 €	- €	- €	- €
Acquisition matériel technique	343	6 000 €	117 300 €	123 300 €	- €	- €	- €
<b>Totaux</b>		<b>871 690 €</b>	<b>2 661 395 €</b>	<b>3 533 085 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>3 500 085 €</b>	<b>3 533 085 €</b>

### Opération voirie (145)

377.675 € de crédits sur différentes opérations de réfection de voirie et de trottoirs (République, Maréchal Juin, Gaston Guichard, Pères...). L'aménagement principal consiste à réaliser une piste cyclable et des trottoirs sur le secteur De Gaulle & Pasteur.

### Opération réseaux (146)

161.500 € de crédits dont deux actions principales : enfouissement rues de la Corderie et Laleu et construction de deux réserves d'eau pour la défense incendie.

### Opération bâtiment (232)

105.900 € de crédits dont deux actions principales : la réfection des chéneaux du centre nautique et une étude concernant la réhabilitation du FAC.

### Opération sports loisirs (239)

306.700 € de crédits dont deux actions principales : la construction de deux courts de padel tennis et la réfection intégrale de la toiture du gymnase Jean Hay (collège).

### Opération urbanisme (253)

565.000 € de crédits principalement dédiés à l'acquisition de biens précédemment achetés par l'E.P.F. dans le cadre de la convention « maîtrise foncière des emprises nécessaires à l'extension du port chenal ».

### Opération mairie (264)

25.900 € de crédits dont une action principale : le développement d'une application pour smartphone.

### Opération acquisition de matériel technique (343)

117.300 € de crédits dont une action principale : le remplacement de 3 véhicules du Centre technique municipal.

AR PREFECTURE  
717 2117/1523 2019/111 EP2019 BF  
Reçu le 15/04/2019

## Budget annexe de la plateforme ostréicole

Ce budget retrace depuis plusieurs années l'activité de la plateforme ostréicole situé sur la zone des Brassons.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **258.028 €** en fonctionnement
- **94.192 €** en investissement (dont restes à réaliser)

Les principaux investissements sont les suivants :

- ✓ Aménagement dans les bâtiments (44.800 €)
- ✓ Travaux sur machine à glace 8.000 €
- ✓ Révision fixation du bardage 15.235 €

## Budget annexe du lotissement de la Sibonnerie

Ce budget retrace les crédits nécessaires à la réalisation du lotissement communal de la Sibonnerie. Il s'agit d'un aménagement foncier de 10 parcelles (5 parcelles communales et 5 parcelles privées).

Le coût des travaux de viabilisation est équilibré par la cession des parcelles et une participation du particulier propriétaire des 5 parcelles.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **258.999 €** en fonctionnement
- **197.466,94 €** en investissement (dont restes à réaliser)

## Budget annexe de la zone de mouillage

Ce budget retrace depuis plusieurs années la gestion de la zone de mouillage de la Pointe aux herbes à Ronce-les-Bains (locations de bouées d'amarrage).

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **28.545 €** en fonctionnement
- **21.657 €** en investissement (dont restes à réaliser)

Les crédits inscrits en investissement permettent de renouveler le matériel de la zone de mouillage (moteur pour la navette, bouées, accastillage...).

AR PREFECTURE  
17-2017-05-210414-2019-01  
Reçu le 15/04/2019

## Budget annexe Centre nautique Charline Picon

Ce budget regroupe les crédits nécessaires à l'exploitation du site.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **209.708 €** en fonctionnement
- **60.835 €** en investissement

Parmi ces dépenses d'investissement, 42.000€ correspondent à l'avance de trésorerie provenant du budget principal.

Le reste des investissements correspondant à l'acquisition de matériel sportif et équipements de sécurité.

## Budget annexe du phare de la Coubre

Ce budget regroupe les crédits nécessaires à l'exploitation du site du phare de la Coubre (visite et boutique).

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **337.335 €** en fonctionnement
- **91.929 €** en investissement

*Parmi ces dépenses d'investissement, 50.000€ correspondent à l'avance de trésorerie provenant du budget principal le reste correspondant à des travaux de réfection du parking et acquisition de différents matériels.*

## Budget annexe énergies renouvelables

Un nouveau budget annexe est créé de façon à inscrire les crédits concernant les opérations liées aux énergies renouvelables.

Dans un premier temps ce budget sera élaboré pour y inscrire les dépenses et recettes relatives à l'exploitation de la chaudière bois collective et en cours d'année le budget sera complété par l'opération de production d'énergie photovoltaïque qui est en cours d'étude.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **20.000 €** en fonctionnement
- **20.000 €** en investissement

*Parmi ces dépenses d'investissement, 20.000€ correspondent à l'avance de trésorerie provenant du budget principal.*

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS**

ANNÉE 2019

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Vote des Taux d'Imposition 2019</b>	Thème : <b>Finances Locales</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-069</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts notamment les articles 1379, 1407, 1636 B sexièrs relatifs au vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale ;

Considérant le montant des recettes nécessaires à l'équilibre du budget de l'exercice 2019 ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale de l'exercice 2019 de la façon suivante ;

- Taxe d'habitation.....**12,21 %**
- Taxe foncier bâti.....**24,72 %**
- Taxe foncier non bâti...**85,83%**

Sur proposition de Madame le Maire ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, décide de fixer pour l'exercice 2019 les taux d'imposition tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>04/10/2019_069</u> ----- --DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 25

Intitulé: <b>Vote des subventions aux associations – Année 2019</b>	Thème : <b>Finances Locales</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-070</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Considérant le vote du budget principal pour l'exercice 2019 ;

Considérant les travaux des commissions « vie associative – développement du sport » et « finances » le 14 février 2019 et le 28 février 2019 relatifs à l'examen des demandes de subvention ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, valide les attributions de subventions selon les propositions de la commission comme ci-dessous.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION PROPOSÉE POUR 2019
<b>Associations à caractère social / personnes âgées</b>	
Amicale du personnel Communal	2 000 €
Amis des Mimosas	200 €
Association des Donneurs de Sang	200 €
Collectif Caritatif Canton de La Tremblade	500 €
Entraide Protestante des Iles de Saintonge	300 €
FNACA	200 €
<b>Associations à caractère culturel</b>	
Association Flex Latitude	500 €
<b>Écoles</b>	
Ecole maternelle La Sablière	2 000 €

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

APE Ecole maternelle La Sablière	300 €
Ecole élémentaire La Sablière	5 200 €
École élémentaire La Sablière - Projet artistique et environnemental	500 €
Collège Fernand Garandeaudeau - cinéma	500 €
Lycée Jamain-Rochefort	42 €
MFR Antenne du CFA ALV	42 €
<b>Associations sportives</b>	
Amicale Laïque Trembladaise	1 500 €
Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert	500 €
Charente Maritime Orientation	1 000 €
Fitness Club	400 €
Handball Club Trembladais	5 000 €
Judo Club La Tremblade	4 500 €
LCPA (École de Pêche)	2 000 €
UST Rugby	15 000 €
<b>Associations hors commune</b>	
Les Clowns Stéthoscopes	220 €
<b>Associations conventionnées</b>	
Cinéma CRÉA - « Le Cristal »	30 000 €
APCA	1 500 €
Comité de Jumelage	500 €
Noël des Anciens (chocolats)	2 300 €
Collège Fernand Garandeaudeau – Orchestre au Collège	785,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 689,11 €</b>

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANS MIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019	04/04/2019 - 070 ----- --DE
Accusé de Réception Préfecture	
Reçu le : 11/04/2019	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le 15/04/2019



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Avance du budget principal au budget annexe 'Régie des Energies Renouvelables' pour l'année 2019</b>	Thème : <b>Finances Locales</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-071</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Considérant le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que l'application du principe d'autonomie financière nécessite que le budget principal puisse avancer des crédits en début d'année afin de pouvoir effectuer les premières dépenses en attendant la perception des recettes d'exploitation ;

Sur proposition de madame le maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention (ACCLÉMENT Bruno)** décide d'autoriser madame le Maire à émettre le mandat correspondant.

Budget Principal de la Commune :

Dépenses d'investissement - Article 27638 20.000€

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Recettes d'investissement - Article 27638 20.000€

Budget annexe « Régie des Energies Renouvelables »

Dépenses d'investissement - Article 1687 20.000€

Recettes d'investissement - Article 1687 20.000€

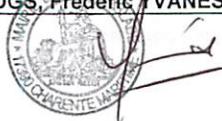
Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019	<u>04/10/2019</u> -----DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 25

Intitulé: <b>Convention cadre conclue entre la commune de La Tremblade et le C.C.A.S. de La Tremblade portant sur le financement du S.A.A.D. - Autorisation de signature</b>	Thème : <b>Finances Locales</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-072</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Considérant l'activité du S.A.A.D. du C.C.A.S. de La Tremblade sur les communes d'Arvert, Chaillevette, Etaules, Les Mathes, Saint-Augustin et La Tremblade ;

Considérant les modalités de répartition des participations communales reposant sur le nombre d'heures effectuées l'année précédente ;

Considérant le besoin en financement du S.A.A.D. s'élevant, pour l'exercice 2019, à 30.000€, et se répartissant de la façon suivante ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

	Participation 2018
Arvert	6 031 €
Chaillevette	2 070 €
Etaules	2 285 €
La Tremblade	17 597 €
Les Mathes	1 632 €
Saint-Augustin	385 €
<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>

Madame le Maire donne lecture du projet de convention à conclure avec le C.C.A.S ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 23 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions (ACCLÉMENT Bruno, KURNIK Maryse)**, décide :

- D'approuver les termes de la convention,
- D'autoriser madame le maire à signer ladite convention.

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal 2019.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>0410-2019-072</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture	
Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

AR PREFECTURE

017-211704523-20190410-D2019\_072-DE  
Reçu le 11/04/2019

---

**CONVENTION CADRE  
COMMUNE DE LA TREMBLADE ET CCAS DE LA TREMBLADE**

---

**ENTRE:**

La commune de La Tremblade, représentée par son Maire en exercice, Madame Laurence Osta-Amigo, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date .....

Ci-après dénommée « la commune de La Tremblade », d'une part

**ET**

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) représenté par sa Vice-Présidente en exercice, Madame Roselyne Pruneau, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2019.

Ci-après dénommé « Le C.C.A.S. », d'autre part,

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Le Service d'Aide à Domicile du CCAS de La Tremblade intervient sur les communes d'Arvert, Chaillevette, Etaules, Les Mathes, Saint-Augustin et La Tremblade.

Dans ce contexte, il a été décidé entre les six communes d'engager une subvention globale à hauteur de 30.000 €, destinée à équilibrer les dépenses et les recettes du service pour l'année 2019.

Par cette convention cadre, la commune de La Tremblade valide son concours financier apporté au C.C.A.S. de La Tremblade dont les modalités générales de calcul ont été validées par délibération du Conseil d'Administration du 19 mars 2019 et sont jointes en annexe.

Il a été convenu entre les parties :

**Article 1 : OBJET**

La présente convention cadre définit les modalités du concours financier apporté par la commune de La Tremblade pour participer au fonctionnement du Service d'Aide à Domicile, du C.C.A.S. de La Tremblade.

**Article 2 : MODALITES FINANCIERES DE LA SUVENTION ANNUELLE VERSEE AU SERVICE D'AIDE A DOMICILE DE LA TREMBLADE**

Le montant de la subvention globale, versée par les six communes bénéficiant des prestations du Service d'Aide à Domicile, est de 30.000€ pour l'année 2019.

La part de chaque commune est calculée selon le nombre d'heures effectuées dans le cadre de la prestation d'aide à domicile chez les bénéficiaires résidants dans la commune en 2018.

AR PREFECTURE

017-211704523-20190410-D2019\_072-DE

Reçu le 11/04/2019

~~Selon ce calcul, la participation de la commune de La Tremblade pour l'année 2019 s'élève à 17.404,50 €~~

La présente participation est appelée pour moitié dès signature de la convention et pour moitié en septembre 2019.

### **Article 3 : RELATIONS FINANCIERES ENTRE LE CCAS ET LES SIX COMMUNES**

Pour obtenir le versement des subventions annuelles, dans le cadre du soutien financier apporté par les six communes du canton, le CCAS s'engage à présenter chaque année aux six communes un tableau annexé à la présente convention faisant état de la répartition des heures réalisées par le service dans chaque commune lors de l'année N-1 (source des données = logiciel Lancelot).

### **Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention porte sur le financement du service du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

### **Article 5 : MODALITES DE SUIVI ET DE REVISIONS DE LA CONVENTION CADRE**

#### **A : Modalités de suivi et d'évaluation**

Un comité de suivi technique rassemblant les six communes et le C.C.A.S. se réunira au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre pour préparer l'élaboration de la convention au titre de l'année 2019.

Ce comité de suivi sera composé de :

- Pour chaque commune, de l'adjoint aux Affaires Sociales et du Directeur Général des services.
- Pour le C.C.A.S., le responsable du S.A.A.D., la Présidente et de la Vice-Présidente.

Au cours de cette réunion, les modalités de révision des participations seront notamment étudiées.

#### **B : Modalités de révision de la convention cadre**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la convention cadre et de ses annexes d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant soumis aux deux assemblées délibérantes des parties.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention ou de ses annexes.

Il entrera en vigueur après signature par les deux parties.

AR PREFECTURE

017-211704523-20190410-D2019\_072-DE  
Reçu le 11/04/2019

**Article 6 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les parties conviennent qu'en cas de litige, la juridiction administrative compétente sera le Tribunal Administratif de Poitiers.

\_\_\_\_\_

Fait, à La Tremblade, le .....

Pour la commune de La Tremblade.

Pour le Centre Communal  
D'Action Sociale de La  
Tremblade

Le Maire,  
Laurence OSTA AMIGO.

La Vice-Présidente,  
Roselyne PRUNEAU.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

AR PREFECTURE

017-211704523-20190410-D2019\_072-DE  
Reçu le 11/04/2019

## Annexe à la convention Cadre

### Financement du Service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) année 2019

	Nb d'heures effectuées en 2018	Part	Montant de la participation 2019
Arvert	6 999,32	21,10%	6 330,96 €
Chaillevette	1 848,15	5,57%	1 671,67 €
Etaules	2 678,19	8,07%	2 422,45 €
La Tremblade	19 241,88	58,01%	17 404,50 €
Les Mathes	1 957,62	5,90%	1 770,69 €
Saint-Augustin	441,91	1,33%	399,71 €
<b>Total</b>	<b>33 167,08</b>	<b>100%</b>	<b>30 000,00 €</b>

*Le nombre d'heures effectuées est issu du logiciel Lancelot utilisé par le S.A.A.D.*

Appel de cotisations 2019 basé sur 30 000 €.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime – Aménagement d'une liaison cyclable La Tremblade/Ronce les Bains</b>	Thème : <b>Finances Locales</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-073</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLOIN Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant le dispositif d'aide financière du Conseil Départemental de la Charente Maritime ;

Considérant le projet d'aménagement d'une liaison cyclable depuis le centre ville de La Tremblade ;

Considérant que le budget des aménagements s'élève à 77.000 € ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, décide :

- De solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à cette demande.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>010</u> -- <u>02019</u> - <u>013</u> ----- --DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 25

Intitulé: <b>Participation financière du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux Sèvres – 47<sup>ème</sup> Salon de la Conchyliculture</b>	Thème : <b>Finances Locales</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-074</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation du 47<sup>ème</sup> salon de la conchyliculture organisé place Brochard à Ronce les Bains du 11 au 13 avril 2019 ;

Considérant la demande formulée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux Sèvres de participer au 47<sup>ème</sup> salon de la conchyliculture ;

Considérant que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux Sèvres s'engage à :

- Disposer 4 oriflammes pendant la durée du salon
- Tenir une conférence le vendredi 12 avril 2019 sur le thème des Assurances aux Professionnels et sur les Solutions de Financement Agricole AGILOR
- Offrir un apéritif aux participants à la conférence, aux exposants du salon et au public présent le vendredi 12 avril 2019

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

- Verser une participation financière de 1 500 € à la commune de La Tremblade
- Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 3 Abstentions (TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, KURNIK Maryse)**, décide :

- D'accepter les modalités de participation au 47<sup>ème</sup> salon ;
- D'accepter le versement d'une participation financière de 1.500 €.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>0410</u> -- <u>02019-04</u> ----- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 25

Intitulé: <b>Modification du tableau des effectifs – Mairie</b>	Thème : <b>Fonction Publique</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-075</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant les propositions d'avancements de grades 2019 ;

Considérant les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire du CDG 17 ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13 février 2019 ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**  
ANNÉE 2019 FEUILLET N°

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention** :

- Décide de créer dans le cadre des avancements de grade :
  - 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Décide de fermer les postes correspondants aux anciens grades après nomination des agents sur leur nouveau grade d'avancement.
- Décide de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Tableau des Effectifs  
COMMUNE DE LA TREMBLADE  
10/04/2019**

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des Services 10000 à 20000 habitants	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché- Hors classe	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Rédacteur	B	35/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	4	2	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	7	7	0
Adjoint administratif	C	35/35 <sup>ème</sup>	4	4	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur territorial en chef hors classe	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	35/35 <sup>ème</sup>	6	5	1
agent de maîtrise	C	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	11	5	6
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	15	10	5
Adjoint technique	C	35/35 <sup>ème</sup>	25	22	3
Adjoint technique	C	30/35 <sup>ème</sup>	4	4	0
Adjoint technique	C	28/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	32/35 <sup>ème</sup>	1	1	0

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	3	3	0
Adjoint du patrimoine	C	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Adjoint du patrimoine	C	32/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>					
Chef de police	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>TOTAL</b>			<b>99</b>	<b>80</b>	<b>19</b>

<b>EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS</b>	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Cadre emploi Attaché Phare CDD article 3-3-2°	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Cadre emploi Educateur APS Centre Nautique – CDI -	B	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Cadre emploi adjoint technique Centre Nautique – CDI -	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>TOTAL</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>103</b>	<b>84</b>	<b>19</b>
----------------------	------------	-----------	-----------

Contrat d'apprentissage	1
-------------------------	---

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>04/10/2019</u> <u>OSTA</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture	
Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers relevant de la CNRACL</b>	Thème : <b>Fonction Publique</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-076</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente Maritime n° DEL-20181211-15 en date du 11 décembre 2018, définissant son domaine d'intervention dans l'étude et le suivi de la gestion des dossiers retraites et les tarifs applicables pour l'exercice 2019 ;

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL ;

Considérant le projet de convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers relevant de la CNRACL

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Sur proposition de madame le maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, décide d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2019 <u>0410-2019-076</u> ----- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

AR PREFECTURE

017-211704523-20190410-D2019\_076-DE

Reçu le 11/04/2019

**CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION  
SUR LES DOSSIERS RELEVANT DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES  
AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL)**

Entre,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dont le siège est situé 85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE, représenté par son Président, Monsieur Martial de VILLELUME, habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 8 juillet 2014,

d'une part,

Et,

La commune de ... (ou établissement), dont le siège est situé au....., représenté(e) par son Maire/Président, M. ...., habilité(e) par délibération de l'organe délibérant en date du.....,

d'autre part.

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement son article 25,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion n° DEL-20181211-15 en date du 11 décembre 2018 définissant son domaine d'intervention dans l'étude et le suivi de la gestion des dossiers retraite et les tarifs applicables pour l'exercice 2019,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1 : Objet de la convention**

L'objet de la convention est de fixer le rôle et les conditions d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime, qui intervient en qualité d'intermédiaire entre la collectivité et la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFP en matière :

- d'information et de formation multi-fonds au profit des collectivités affiliées et de leurs agents
- d'intervention sur les dossiers adressés à la CNRACL

**Article 2 : Missions**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime exerce, dans son ressort territorial départemental, les missions suivantes au bénéfice de la collectivité affiliée signataire de la présente convention.

Pour recourir à ces missions, la collectivité doit transmettre au Centre de Gestion de la Charente-Maritime, pour chaque dossier, une fiche de saisine, complétée et signée, ainsi que les pièces nécessaires à l'étude du dossier.

**1. Mission d'information et de formation multi-fonds :**

Au titre du partenariat, le Centre de Gestion de la Charente-Maritime est chargé d'assurer auprès de l'ensemble des collectivités affiliées une mission d'information/formation en matière de réglementation sur les fonds CNRACL, RAFP et IRCANTEC.

**2. Mission d'intervention sur les dossiers CNRACL :**

A la demande de la collectivité, le Centre de Gestion de la Charente-Maritime intervient sur le contrôle des dossiers CNRACL :

- Régularisation de services ;
- Validation de services de non titulaire ;
- Rétablissement de droit auprès du Régime Général de l'IRCANTEC ;
- Simulation de calcul ;
- Demande d'avis préalable ;
- Liquidation des droits à pension CNRACL (normale, invalidité, réversion) ;

**Article 3 : Communication de documents**

La collectivité s'engage à fournir tous les justificatifs que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime jugera utile pour l'accomplissement de la mission.

La collectivité et le Centre de Gestion de la Charente-Maritime s'engagent à utiliser la plateforme e-services de la CNRACL pour les processus dématérialisés.

Il est convenu que tous les dossiers de demande de liquidation sont à adresser au Centre de Gestion au moins 5 mois avant le départ de l'agent.

**Article 4 : Contribution financière**

Pour la bonne exécution de cette mission, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime perçoit une contribution financière de la collectivité, définie par son Conseil d'Administration, comme suit :

→ Contrôle des dossiers, basé sur une tarification à l'acte :

Prestation	Coût forfaitaire (par dossier)
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite normale ou une pension de réversion	220 euros
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite carrière longue ou une retraite pour invalidité	340 euros
Instruction des autres dossiers (rétablissement, régularisation, validation de services...)	100 euros

La contribution financière peut être modifiée à l'initiative du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime. Le relèvement sera alors immédiatement notifié à la collectivité.

AR PREFECTURE

017-211704523-20190410-D2019\_076-DE

Reçu le 11/04/2019

### **Article 5 : Responsabilité**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime vérifie la qualité des informations fournies par et sous la responsabilité de la collectivité.

Dans la mesure où la recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites restent de la compétence de la Caisse des Dépôts, la collectivité ne saurait engager la responsabilité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente Maritime de quelque manière que ce soit.

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable des incidents techniques pouvant survenir sur des réseaux de télécommunication dont elles n'ont pas la maîtrise.

### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable par reconduction expresse.

Elle prend effet à compter du.....

Hormis la résiliation à l'échéance, les cas de résiliation sont les suivants :

- En cas de manquement à l'une des obligations de la convention par l'une des parties, l'autre partie peut mettre fin à la présente convention.
- En cas de désaccord sur les évolutions des modalités de financement.

Dans les deux cas, la résiliation est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet dans un délai de trois mois à compter de la date de réception du courrier recommandé.

### **Article 7 : Compétence juridictionnelle**

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au Tribunal Administratif de Poitiers.

À ....., le .....

Le Maire/Président de .....,

Le Président  
du Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale de la Charente -  
Maritime

Martial de VILLELUME

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**

ANNÉE 2019

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

Intitulé: <b>Création d'emplois non permanent à temps complet et non complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité</b>	Thème : <b>Fonction Publique</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-077</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique,

Considérant que les besoins des services justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération du 27 mars 2019 portant création de 4 emplois non permanent au Centre Technique Municipal pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier la délibération du 27 mars 2019 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité de la manière suivante :

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

- Deux emplois à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>) pour assurer un renfort au service propreté, un emploi pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 et un emploi du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 août 2019,
- Deux emplois au service animation à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019,
- Un emploi à temps non complet (34/35<sup>ème</sup>) pour assurer un renfort au balayage marché de Ronce-Les-Bains, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 septembre 2019.

Ces emplois relèvent de la catégorie C et les agents recrutés seront rémunérés sur le grade d'adjoint technique IB 348 IM 326.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, autorise Madame le Maire à créer 5 emplois non permanents selon les modalités énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2019 <u>04/04/2019</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>04/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**

ANNÉE 2019

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 25

Intitulé: <b>Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « Centre Nautique Charline Picon »</b>	Thème : <b>Finances Locales</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>2019-078</b>

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2019

Présents : OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean-Pierre, VIVIEN Christine, PATSOURIS François, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILLET Philippe, MATET Nicolas, GUILLON Françoise, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, DIERES-MONPLAISIR Bernard, COUTURIER Linda, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, ACCLÉMENT Bruno, BRIANT Nathalie, CÉNÉRINI Gilles, DAUGY Emmanuel, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : CHAGNOLEAU Anne-Marie à VIVIEN Christine, ROLLAND Anne-Marie à PRUNEAU Roselyne, ROCHEREAU Coryse à COUTURIER Linda.

Absents : MULOT Christian, FRETILLERE Jacques,

Secrétaire de séance : COUTURIER Linda

Vu l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les instructions comptables M14 et M4 ;

Considérant les contraintes de fonctionnement imposées au centre nautique Charline Picon en termes de période et d'amplitude d'ouverture (activités sur l'eau du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre) ;

Considérant les contraintes de fonctionnement imposées afin de pouvoir accueillir un très large public : pratiquants 'loisir', pratiquant sportifs, classe de mer, voile scolaire) ;

Considérant que sans la subvention du budget principal les tarifs applicables subiraient une hausse excessive ;

Considérant qu'il y a lieu d'équilibrer le budget annexe « Centre nautique Charline Picon » ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2019**

FEUILLET N°

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention**, décide de verser une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Centre nautique Charline Picon » à hauteur de 42.500 €.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 10 avril 2019

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2019 <u>0610 - 02019 - 078</u> ----- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>11/04/2019</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>15/04/2019</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature